

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE

Tarifs applicables au 1 janvier 2021

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 76000 € : 9 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 76001 € et 150000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150001 € et 460000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 460001 € : 6 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Société BAB IMMO , SARL au capital de 11 434 € € - Siège social : 9 avenue du Prince de Galles - 64600 ANGLET - RCS BAYONNE n° 421196163 - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° 64012016000012338 délivrée par la CCI de BAYONNE
Garant : GALIAN , 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS